



## Déclaration de la CFDT à la séance plénière du CHCST du 18/04/2013

EUROCOPTER

### Sur le rapport annuel de la médecine du travail 2012

C  
F  
D  
T  
E  
U  
R  
O  
C  
O  
P  
T  
E  
R

Avec **10668** salariés pris en charge par la médecine du travail, un partage des tâches avec les infirmiers paraît indispensable. En effet avec **2479** visites systématiques, la fréquence des visites passent à **4 ans** pour les salariés qui n'ont pas de reprise après une maladie ou un accident du travail.

La **CFDT** regrette que le SST (Service Santé au Travail) d'Eurocopter n'ait pas pu bénéficier de l'aide d'un interne car notre entreprise n'a pas été retenue dans la liste des choix de stage par l'administration. En espérant que la nouvelle demande aboutisse dès ce mois d'avril.

La **CFDT** note que les effectifs surveillés par les médecins dans un service autonome sont en moyenne entre **1750 et 2300 au maximum**, à Eurocopter nous sommes au-delà de ce seuil. Il importe donc à la Direction de **renforcer les effectifs** du service de la Médecine du Travail pour lui permettre d'accomplir toutes ses missions y compris le suivi des accords sociétés (sénior, par exemple) dans de bonnes conditions **dans l'intérêt de tous les salariés**.

La tâche est d'autant plus importante que le **SST** a la charge de la surveillance **Surveillance Médicale Renforcée (SMR)** de nos intérimaires et de certains de nos sous-traitants.

Pour la **CFDT**, le suivi des salariés par la médecine du travail d'Eurocopter constitue un **acquis pour la santé** de chacun d'entre nous qu'il convient de préserver, mais pour cela il est impératif que l'effectif médical soit bien dimensionné

La **CFDT** note que le nombre d'accidents enregistrés à l'infirmerie est important (**1049**) notamment pour les sociétés extérieures : **549**.

Il est dommage de constater que le nombre de vaccinations antigrippales est à un niveau faible : **265** personnes il ne s'agit sûrement pas que d'inquiétudes injustifiées de la part des candidats mais aussi d'un manque de publicité à propos de ce vaccin, une information sur intranet existe mais il y a quelques années nous recevions des messages sur outlook.

Le rapport met en évidence des cas **d'alcoolisation aiguës** fréquents, le nouveau règlement intérieur avec notamment « alcool 0 » aux restaurants devrait faire diminuer ce nombre de cas.

Il est regrettable de constater que seulement **61** salariés ont été formés au secourisme et que **39** ont été recyclés. A ce rythme le nombre de secouristes du travail sera en nombre insuffisant d'ici peu d'années.

Comme chaque année, il faut noter les actions, travaux et études menées par la Médecine du travail.

L'étude **EVREST** met en évidence comme l'avait déjà mis **l'enquête de la CFDT sur les temps et les charges de travail** :

- Une **forte charge** de travail,
- « Traiter **trop vite** une opération qui demanderait davantage de soins »,
- « Des situations de **tension** dans les relations au travail ».
- Des **locaux** trop exigus.
- Une forte dégradation au niveau de la **qualité** empêchée dans un secteur.
- **Sauter un repas** ou ne pas prendre de pause.

Dans le **secteur 34 (BE)** les résultats restent préoccupants, la recherche des causes et leur traitement est nécessaire.

La **CFDT** constate que les salariés hésitent de moins en moins à faire appel à la psychologue qui tient une permanence sur le site, l'ensemble des facteurs qui conduisent à un **mal être au travail** a un impact certain sur la santé de ceux-ci.

Le recours à la **Médiation** a permis, pour une première expérience d'en mesurer les avantages, la **CFDT** souhaite que l'on continue dans ce sens et que cette méthode puisse être étendu d'une façon plus importante dans l'avenir.

Pour la **CFDT** l'implication indispensable de la médecine du travail à la **CPSE** pour faire progresser la prise en compte des **problèmes psychosociaux** doit être une de ses priorités.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur les **TMS** et les accidents de travail liés aux coupures.

La Médecine du travail insiste sur l'importance de la **polyvalence** des agents ou des activités dans le cadre préventif mais également dans le cadre de reclassement.

Le projet présenté dans le cadre de « My life @EADS » valorise les actions menées dans le cadre du **maintien dans l'emploi**

Dans le cadre des accords **SENIORS** une cartographie a été faite et comme il était prévisible il y a très peu de postes identifiés qui pourraient être attribués aux salariés présentant des restrictions de leur aptitude qui nécessiteraient un changement de travail.

La **CFDT** a alerté sur cette problématique depuis plusieurs années, il est nécessaire de créer des **postes allégés** car les salariés seront dans l'obligation de travailler de plus en plus longtemps et les cas de reclassement seront de plus en plus nombreux. Cela se pratique ainsi chez AIRBUS à ST Nazaire.

La **CFDT** se félicite de la pérennisation de l'étude **EVREST**, de l'implication du service **SST** sur les accords **SENIORS**, **HANDICAP**, **My life @EADS** et le **STRESS au travail**.

Enfin la **CFDT** souhaite mettre en avant le travail effectué par la médecine du travail suite aux accidents dramatiques du Bt M et du crash qui ont coûté la vie à 7 salariés.

**En conclusion la CFDT donnera un avis favorable au rapport de Médecine du Travail 2012 afin de renforcer son action. La CFDT demande à ce que les conclusions de ce rapport soit remontées au plus haut niveau de l'entreprise.**